



Surveillance & Prévention des Infections associées aux soins en Réanimation adulte



Question 3

[Indicateurs HAS] - 16/01/2019

L'établissement est-il défavorisé en regard de l'ARS ou de la HAS si le service de réanimation participe à REA-REZO plutôt qu'à la surveillance SPIADI ?

En 2019, le questionnaire réglementaire en lien avec le **bilan annuel** de lutte contre les infections nosocomiales (article R.6111-8 du CSP) obligatoire pour tous les établissements de santé **ne fera pas l'objet de calcul de scores ni de classement des résultats.**

Pour les nouveaux indicateurs HAS (IQSS), il sera recommandé que **les établissements de santé participent aux surveillances proposées par les missions nationales (MNIAS).**

Ainsi un établissement qui participera pour tout ou partie de ses services (hors réa) à SPIADI /niveau BACT-ADI et qui souhaite en réanimation poursuivre la surveillance REA-REZO, satisfera à cette recommandation et ne sera pénalisé en aucune manière.